

Termes de référence

Consultant pour l'élaboration du document de développement institutionnel et organisationnel de l'IMRAP

Contexte et justification

A la suite des crises multiformes que le Mali a connues en 2012, l'Institut Malien de Recherche-Action pour la Paix (IMRAP) fut créé le 31 octobre 2013 sous la forme d'une association.

L'IMRAP s'est fixé comme objectif principal de contribuer au renouvellement d'un vouloir vivre ensemble harmonieux en utilisant le dialogue comme mécanisme devant permettre de faire face aux défis de la consolidation de la paix, de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale.

Un Plan Stratégique (PS) a été élaboré en vue de la gestion de son évolution, à une période charnière de son développement, entre un passé marqué par un portage exclusivement soutenu par Interpeace (IP) et un avenir marqué par une volonté - de son évolution vers une autonomisation dans un cadre de partenariat avec Interpeace et de coopération avec d'autres acteurs intervenants au Mali. Cette évolution s'inscrit dans un environnement marqué par de grandes incertitudes dont les plus significatives sont :

- Le contexte politique transitionnel du Mali ;
- Une situation d'insécurité qui est en train de gagner l'ensemble du pays ;
- Une forte hésitation des partenaires techniques et financiers à soutenir des actions de développement.

- En partenariat avec Interpeace, l'IMRAP a conduit un exercice « *Agenda pour la Paix* » qui a permis d'élaborer le rapport, « **Autoportrait du Mali sur les obstacles à la paix** ». La concertation nationale organisée pour sa validation a classé les défis à la paix en quatre grandes catégories, à savoir :

- Les défis liés à la gestion de la diversité sociopolitique et à l'effritement des valeurs traditionnelles ;
- Les défis liés à la gouvernance ;
- Les défis liés à la gestion des ressources et des opportunités économiques ;
- Les défis liés au mécanisme de gestion des conflits locaux et rebellions armées.

La seconde phase du programme « *Agenda pour la Paix* » a porté sur la recherche de solutions aux défis identifiés. Quatre points d'entrée ont été retenus et classés par ordre de priorité par la Conférence nationale tenue en janvier 2015, à savoir :

- L'effritement des valeurs sociétales ;
- Le renforcement de la confiance entre Forces de Défense et de Sécurité et les populations civiles ;
- La limitation de l'accès à l'emploi pour les jeunes ;

- Les défaillances dans la gestion des affaires publiques.

Sur la base des financements disponibles, Interpeace et IMRAP ont développé des programmes axés sur deux des thématiques identifiées :

- Renforcement de la confiance entre FDS/PC,
- Effritement des valeurs sociétales.

Après une décennie de crise sécuritaire qui a fragilisé les institutions de l'Etat du Mali, les conflits inter et intracommunautaires continuent. On constate également la montée de la criminalité et du banditisme et, d'autres crimes organisés. A côté des enjeux sécuritaires, d'autres défis institutionnels, sociaux, culturels, économiques et environnementaux sont apparus avec d'énormes conséquences sur la stabilité générale du pays. C'est dans ce contexte que l'IMRAP doit poursuivre son évolution et nourrir l'ambition de devenir une institution leader dans la construction de la paix au Mali, d'où le besoin de disposer d'un plan de développement institutionnel et organisationnel.

1. Objectif général de la consultation :

Elaborer le plan de développement institutionnel et organisationnel de l'IMRAP assorti d'un plan d'action de sa mise en œuvre

Objectifs spécifiques :

- Faire le point sur les tendances et évolutions du soutien financier à la consolidation de la paix au Mali et les adaptations institutionnelles nécessaires ;
- Procéder à une analyse/revue de l'organisation interne de l'IMRAP au regard de son ambition (CF. note stratégique) en termes de structuration (textes organiques, organigramme, fonctionnement) activités réalisées, résultats obtenus en termes d'effets, d'impacts et les moyens d'intervention) ;
- Faciliter un atelier de validation des documents élaborés ;
- Produire le rapport de mission et les documents stratégiques.

Résultats attendus :

- Un document de positionnement stratégique (définition des domaines d'activités) et un plan de développement institutionnel et organisationnel sont élaborés et validés ;
- Un plan d'actions avec un calendrier d'exécution sont validés.

Compétences et qualifications

- Consultant individuel ou bureau de consultant ;
- Niveau post-universitaire ;
- Expérience avérée dans la conduite de l'élaboration des documents de stratégie, d'évaluation ou de développement organisationnel ;

- Connaissance approfondie du secteur associatif, du secteur des ONGs et organisations de développement, des champs d'intervention des partenaires techniques et financiers en plus des mécanismes de financement relatifs au domaine de la consolidation de la paix ;
- Minimum de 10 années d'expérience et les aptitudes ci-après ;
- Connaissance de la politique nationale de réconciliation et de consolidation de la paix du Mali ;
- Aptitude à travailler, coordonner et assurer la liaison avec des responsables d'organisations, de la société civile et du secteur formel et non formel ;
- Avoir une compréhension approfondie de la dynamique de gestion des conflits, la cohésion sociale et ou la médiation.
- Excellentes compétences en matière de rédaction et d'édition de rapports.
- L'expérience de travail au Mali, en Afrique sahélienne avec des organisations similaires, en particulier dans la zone du Liptako Gourma constitue un atout.

Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont relatifs à la compréhension de la mission sollicitée, la description détaillée de l'approche technique et méthodologique du Consultant pour réaliser sa mission et la proposition budgétaire.

Seules les offres qui répondent aux exigences ci-dessus seront prises en considération pour l'évaluation. Toute soumission comportant des lacunes importantes par rapport aux termes du présent avis de consultation, pourra être déclarée "non conforme" et écartée de l'analyse des soumissions. L'adjudication sera faite à l'offre la plus avantageuse sur le double plan technique et financier.

Les dossiers de candidature doivent comprendre un cv détaillé, une proposition méthodologique détaillée, un calendrier prévisionnel, une copie d'un rapport antérieur rédigé par le Soumissionnaire et une offre de prix (honoraires journaliers).

Période d'exécution

La période d'exécution est estimée à 60 jours à compter de la signature du contrat.

Le calendrier d'exécution se structure en trois grandes étapes :

- 40 jours de consultation y compris la production des documents attendus (document du positionnement stratégique et les plans de développement institutionnel et organisationnel),
- 10 jours pour les observations et commentaires du commanditaire,
- 05 jours pour la consolidation et le dépôt des documents finaux,
- 05 jours pour un atelier technique de validation du document et les points de suivi (assurer l'animation et le secrétariat de l'atelier et produire le rapport y afférent)

La date limite de dépôt du rapport de consultation et des livrables attendus est fixée au 31 mai 2022.

Adresses pour le dépôt des dossiers d'offres technique et financière

Les candidatures doivent être envoyées par email aux deux adresses suivantes : info@imrap-mali.org et recruitment-wa@interpeace.org avec la mention '**consultant – Plan de développement institutionnel IMRAP**'.

Date limite de soumission : 13 mars 2022